
Lettre du citoyen Leroi, dit Desbordes, annonçant le don à la patrie des arrérages de la récompense nationale de 1333 livres accordée en considération de ses années au service de l'armée, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Leroi, dit Desbordes, annonçant le don à la patrie des arrérages de la récompense nationale de 1333 livres accordée en considération de ses années au service de l'armée, lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 172-173;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40390_t1_0172_0000_15;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

immortel qui vous comble de louanges et de bénédictions, en achevant de terrasser nos ennemis, nous procure la félicité que lui seul, par vous seuls peut procurer à l'univers dévoilé.

« Si nous avons été si tardifs à vous donner des marques de républicains, de sans-culottes, de montagnards, c'est parce que nous sommes des laboureurs qui n'échappons qu'à peine de la servitude féodale; aujourd'hui que nous sommes certains de l'énergie des prophètes de la sainte Montagne, dans la simplicité de nos cœurs et de notre ancienne manière de voir, sans faste, sans art, sans désir de paraître et de flatter, nous disons aux pères de la patrie que nous sommes leurs vrais enfants, que nous nous déclarons tels ouvertement, en dépit des rois et de leurs satellites, et que le sang qui coule dans nos veines coulera jusqu'à la dernière goutte, s'il le faut, pour les maintenir sur la sainte Montagne, et pour l'entière exécution des serments sacrés que nous renouvelons encore dans le sein de la Convention, de vivre libres ou de mourir.

« Citoyen Président, avant de terminer, vous saurez que nous nous sommes adressés deux fois au ministre de l'intérieur, une fois au ministre de la justice, et une fois au citoyen Amelot. Le ministre de l'intérieur nous a répondu; nous attendons la réponse des deux autres. Celle du ministre de la justice nous paraît d'autant plus essentielle que nous avons plus lieu de craindre de passer pour séditionnaires plutôt que pour républicains. Pourtant, sans énergie, nous conspirions dans le marais et nous démeritions de la patrie. Le fait qui nous arrache ces dernières expressions est consigné dans notre adresse au ministre de la justice, il peut être mis sous les yeux de la Convention ou de son comité de Salut public.

« Fait à Thouron, à la maison commune, séance publique, les autorités subalternes de l'autre part réunies.

« Pour expédition conforme à l'arrêté au registre 199^e, le 4^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II de la République française une et indivisible.

« A. C. LAURIER, président des susdites autorités subalternes. »

Le citoyen Paroude, de Villefranche-d'Aveyron, âgé de 70 ans, qui a 6 enfants au service de la République, annonce qu'il est prêt lui-même à verser le reste de son sang pour la cause de la liberté.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Paroude (2).

Aux citoyens représentants du peuple français.

« Villefranche d'Aveyron, ce 18 octobre 1793, l'an II de la République, une et indivisible.

« Législateurs,

« Les cris de la République, et le bruit des attentats commis contre la liberté ont

retenti jusque dans nos départements. Nous venons, avec la fierté d'un peuple républicain, vous demander vengeance contre ces monstres que la terre a vomis sur le sol de la liberté.

« Jusqu'à quand la République sera-t-elle violée par une horde d'esclaves? Ils ne savent pas, ces scélérats, que des millions d'hommes sont prêts à voler sur les frontières, si la liberté les y appelle. Pour moi, j'ai six enfants, deux neveux et trois cousins qui, chaque jour versent leur sang pour la patrie, et s'il faut encore, quoique je sois âgé de 70 ans, voter à la défense de la République, je suis prêt à marcher.

« Rien de plus glorieux que de mourir en soutenant ses droits. Je ne dirai pas comme ce poète : « qu'il est bien glorieux de mourir au lit où les pères sont morts »; mais je dirai comme Brutus : « les rois, ce sont là les traîtres »; oui, je croirai toujours ce bon républicain, et je suivrai ses traces.

Couplet sur l'air des Marseillais.

Allons, enfants de la patrie,
Terrassons tous les tyrans,
Quoi! la République chérie
Sera violée par des tyrans. (bis)
Nous aimons mieux perdre la vie
Et nous aimons mieux tomber
Plutôt que de voir succomber
Notre Constitution finie.
Victoire, citoyens, soyons vrais défenseurs,
Marchons, marchons,
Exterminons, ces calomnieux.

Autre couplet.

Air : « Dans le cœur d'une pucelle. »

Français, tu n'as plus de maîtres,
Ni plus de rois parmi toi,
Extermine tous les traîtres
Qui voudraient faire la loi.
La République
Nous prépare des lauriers. (bis)
Déracinons cet arbre antique.

« Je suis votre très dévoué républicain.

« PAROUDE, membre des sections de Villefranche-d'Aveyron.

« Vivre libre ou mourir.

« Vive la République une et indivisible, imprescriptible et inaliénable! »

« Le citoyen Leroi, dit Desbordes, ancien militaire, abandonne à la nation, depuis le 1^{er} janvier 1793 jusqu'à la paix, les arrérages de la récompense nationale de 1,333 livres qui lui a été accordée en considération de vingt-huit ans de service. La citoyenne Clément Lapujade, sa femme, dépose également sur l'autel de la patrie une pension de 88 liv. 15 s.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Leroi, dit Desbordes (2)

Jacques-Louis Leroi, dit Desbordes, ancien capitaine au corps du génie, et Marie-Louise-

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 208.

(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 773.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 208.

(2) Archives nationales, carton C 278, dossier 743.

Françoise-Clément Lapujade, son épouse, au Président de la Convention nationale, salut.

« De Coulommiers, district de Rosoy, département de Seine-et-Marne, le 8 de brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« L'énergie et le patriotisme que les citoyens Maure et Dubouché ont montrés dans cette ville sont passés dans tous les cœurs. Le citoyen Jacques-Louis Leroi, après avoir payé exactement toutes les impositions, et, au terme de la loi, remis au greffe de la municipalité la croix de Saint-Louis et le brevet qu'il avait obtenus de l'ancien régime, quoique chargé de famille et ne jouissant que d'une médiocre fortune, dépose sur l'autel de la patrie, pour en jouir par la nation jusqu'au jour de la publication de la paix, la récompense nationale de 1,333 livres qui lui a été accordée le 1^{er} avril 1791 en vertu des décrets de l'Assemblée constituante, en considération de vingt-huit années de services, dont les arrérages lui sont dus depuis le 1^{er} janvier 1793.

« Et Marie-Louise-Françoise-Clément Lapujade dépose parcellément sur l'autel de la patrie une pension de 88 liv. 15 s. dont elle jouit depuis l'année 1768, à elle accordée en considération des services de son feu père, dont il lui est dû deux années d'arrérages.

« C'est plus par des actions que par des paroles que de vrais et francs républicains s'efforcent de venir au secours de la nation.

« Les républicains,

« J.-L. LEROI, dit DESBORDES; M.-L.-F. CLÉMENT LAPUJADE-LEROI. »

Le district d'Égalité-sur-Marne (Château-Thierry), écrit en date du 20 brumaire, qu'il vient de transformer l'église principale de cette commune en un magasin militaire. On en a extrait tous les métaux. Les cuivres serviront à fabriquer des canons, avec le métal des cloches qui ont été brisées; l'argenterie qui compose 129 marcs sera envoyée à la Monnaie. Il en sera usé de même dans les autres communes : peu importe ce que diront les prêtres.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit un extrait de la lettre des administrateurs d'Égalité-sur-Marne, d'après le Bulletin de la Convention (2).

« Nous venons de transformer l'église principale de cette commune en un magasin militaire, écrivent les administrateurs du district d'Égalité-sur-Marne. Les cuivres qu'on a extraits serviront à fabriquer des canons avec le métal des cloches que nous avons fait briser. Nous demandons l'établissement d'une fonderie. L'argenterie, qui compose 129 marcs, sera envoyée aujourd'hui à la Monnaie; il n'en reste plus un

grain. Les vases, les autres ustensiles, les chasses, tout va être converti en lingots. Il en sera de même dans les autres communes. Peu importe ce que diront les prêtres, il n'y en aura bientôt plus. »

Mention honorable.

Suit d'autre part une lettre du citoyen Lemaître, non mentionnée au procès-verbal de la séance du 24 brumaire, mais dont un extrait est inséré dans le Bulletin de la Convention de cette séance (1).

Aux citoyens députés du département de l'Aisne à la Convention nationale.

« Égalité-sur-Marne, ce 21 brumaire an II de la République française.

« Ce que tu désires, mon ami, a été fait, l'église dite de Saint-Crépin est fermée pour servir de magasin militaire, tous les métaux en sont retirés : cent vingt-neuf marcs d'argenterie (2) vont être portés à la Monnaie; il n'y a plus qu'un petit coin à l'Hôtel-Dieu. Baiot s'y retranche. Plusieurs curés se déprêtrisent. Henriot qui l'était de Brasles a brûlé tous ses papiers dits sacerdotaux et se marie. Les habitants de Brasles ont fait fermer l'église de leur commune. Les arrestations des malveillants, des aristocrates ont donné un grand mouvement à la Révolution; l'esprit public se met à la hauteur des circonstances. Tous les patriotes veulent vivre libres ou mourir.

« J'ai remis à la Société populaire qui t'aime et t'estime la copie du décret qui a changé le nom de Château-Thierry.

« Je t'embrasse bien fraternellement.

« N.-J. LEMAITRE.

« Foole a été suspendu de ses fonctions par un arrêté des représentants du peuple. »

Les Sans-Culottes de Bayonne dénoncent à la France entière Sanadon, Meillan, Pémartin, Conte, Casenave et Neveu, députés des Basses-Pyrénées, comme indignes de leur confiance, et comme la cause des malheurs qui désolent la République, en ayant voté l'appel au peuple, et demandé le sursis à la mort du tyran : ils demandent que ceux qui leur ressemblent soient chassés et foudroyés, comme eux, par la sainte Montagne. « Frappez, disent-ils, et nous bénirons vos coups. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (3).

Suit la dénonciation des sans-culottes de Bayonne (4).

Les sans-culottes de Bayonne, à la Convention nationale.

« Des bords de la Moselle aux monts affreux de la Tarentaise le tocsin de la vengeance

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 773.

(2) Plus 25 marcs 3 onces d'argenterie adressés au citoyen Dupin, député, qui les a déposés à la Convention nationale. (Note du citoyen N.-J. Lemaître.)

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 209.

(4) Archives nationales, carton C 281, dossier 773.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 209.

(2) Bulletin de la Convention du 4^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (jeudi 14 novembre 1793).